



Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, le 25 mars 2019

COMMUNIQUÉ - PRESSE

Déploiement du téléservice d'interrogation de la situation électorale (ISE)

Depuis le 11 mars 2019, le ministère de l'Intérieur déploie un nouveau téléservice à l'attention de tous les électeurs. La téléprocédure d'interrogation de la situation électorale (ISE) permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter, à partir de tout support numérique connecté (ordinateur, tablette, smartphone).

Ce téléservice est disponible à l'adresse

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>

Ce nouveau service participe aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales.

Pour l'élection des représentants français au Parlement européen du dimanche 26 mai prochain, il est possible de s'inscrire ou de changer de commune d'inscription sur les listes électorales jusqu'au 31 mars 2019.

Contact presse

Béatrice CHENE

☎ 05.55.20.56 56 – fax : 05.55.20.73.43

beatrice.chene@correze.gouv.fr

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter